

Contre la sape de l'enseignement scolaire par un recrutement au rabais !

Communiqué de la Conférence des associations de professeurs spécialistes

Paris, le 13 avril 2025

LA CONFÉRENCE des associations des professeurs spécialistes réaffirme sa vive opposition au projet de réforme du recrutement des professeurs certifiés qui prévoit d'avancer le concours à la troisième année de licence, projet qui reprend presque à l'identique, malgré la très large opposition des associations disciplinaires et des organisations syndicales, le projet initialement introduit par Nicole Belloubet.



Cette mesure entraînerait une baisse alarmante du niveau de maîtrise disciplinaire, au détriment des élèves. Les concours, passés dès février-mars de l'année de licence 3, évalueraient un niveau Bac + 2 effectif, et non Bac + 3 comme fallacieusement avancé. Elle fragilisera ainsi les professeurs. On ne peut, en effet, être un professeur efficace si on maîtrise mal les savoirs et les méthodes disciplinaires que l'on enseigne.

Le projet prévoit, il est vrai, une formation de deux années de master au sein d'« écoles normales supérieures du professorat ». Le lauréat serait fonctionnaire-stagiaire dès la première année de master. Il serait chargé d'un demi-service d'enseignement dès la deuxième année, à l'issue de laquelle il serait titularisé.

Il est hautement douteux que l'indispensable approfondissement des connaissances disciplinaires puisse se faire dans le cadre d'une telle accélération de l'entrée dans le métier. La perspective d'une réduction drastique de la place du disciplinaire et de la recherche dans la formation se confirme, au vu de l'importance donnée à une connaissance des « réalités du terrain », avec un renforcement des intervenants du second degré et une diminution du rôle des universités. Ce projet intitulé *Refondation de l'école* conduirait de toute évidence à faire perdre à l'enseignement scolaire une grande partie de son ambition intellectuelle, scientifique et culturelle et à enfermer les enseignants dans un rôle d'exécutant docile et de simple interface entre les élèves et des « ressources pédagogiques » mises à disposition par le ministère.

Nous demandons l'abandon définitif du projet de décret actuel, qui ne ferait que dévaloriser la fonction enseignante, et non la rendre plus attractive.

Pour revaloriser la fonction enseignante, il est essentiel d'élever le niveau des savoirs, d'améliorer le taux d'encadrement, d'augmenter les moyens et les recrutements, d'assurer l'égalité d'accès aux formations, de rattraper le décrochage des salaires et de garantir des conditions d'enseignement dignes et sereines avec de réelles perspectives de carrière.

Le recrutement doit se faire à l'issue d'une Licence complète (Bac + 3 acquis) lors d'une année de préparation dédiée au concours au sein des Universités.

Les épreuves écrites et orales des concours doivent porter sur des connaissances disciplinaires de haut niveau.

Nous exigeons que tout projet futur se fasse en concertation avec les acteurs représentatifs de l'enseignement.

Nous insistons d'ores et déjà sur l'importance d'une revalorisation salariale, d'un accompagnement des premières années de carrière, d'un redressement de la formation continue (qui doit intégrer les contenus disciplinaires et se dérouler sur le temps de travail) et de la restauration de la sérénité dans les établissements.

Sans retrait et sans dialogue du gouvernement avec l'ensemble des parties prenantes, la Conférence s'engage à se réunir et à envisager toutes les voies possibles pour éviter l'application de la réforme à la rentrée prochaine.